

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze du mois de décembre, à 19h30, le Conseil municipal de la COMMUNE de TORCIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire en salle de conseil, sous la présidence de Mme Françoise GIRAUDET (Maire).

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2022

Nombre de Conseillers : **Présents** : Mme GIRAUDET Françoise (Maire), Mme BARBARIN Estelle (1^{ère} adjointe), M. VALERIOTI Giacomo (2^{ème} adjoint), Mme BOUQUET Aurélie, M. CORDOVADO Vincent, M. COUPRIE Patrick, M. Pascal FEAUD, Mme FERRIER Frédérique, Mme MELOTTO Monique, Mme PACCALLET Emilie, M. TAVERNIER François, M. CHAVANT Jean-Marc
. En exercice : 15
. Présents : 12
. Votants : 13
Absents excusés : Mme GALLET Chantal, M. PACCALLET Guy, M. PAMBRUN Gilles (3^{ème} adjoint)
Secrétaire de séance : Mme BOUQUET Aurélie

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu afférent à la séance publique ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 14 novembre 2022.

II. DELIBERATIONS

- **Acquisitions parcelles AC 446 – AC 1054**

Madame le Maire explique que les héritiers de Madame TISSOT-GUERRAZ Josephete ont souhaité, à son décès, que sa maison et son terrain situés 4 Chemin du Moulin (parcelles AC 446 et AC 1054) reviennent à la municipalité. Le prix d'achat des 2 parcelles est fixé à 150 000 €. Les frais de notaire (étude de Maître Beguinot) seront également à la charge de la municipalité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des suffrages exprimés accepte d'acheter les parcelles AC 446 et AC 1054 ; fixe le prix d'achat à 150 000 € auquel il faudra rajouter les frais de notaire ; et autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'acquisition des parcelles AC 446 et AC 1054.

- **Modification Temps Hebdomadaire - CDD Koraly ROUFFET**

Madame le Maire explique que suite à une demande de Madame Aurélie PEREZ, directrice de la micro-crèche Des Racines et des Ailes, il faut décider d'augmenter le temps hebdomadaire du CDD conclu avec Madame Koraly ROUFET le 1^{er} octobre dernier pour une durée de 3 ans.

Madame PEREZ Aurélie, dans sa demande, explique qu'au 1^{er} janvier 2023 l'arrivée plus tôt le matin de plusieurs enfants au sein de la micro-crèche contribue légalement (obligation de 2 professionnels à partir de 4 enfants accueillis simultanément) à faire augmenter le temps hebdomadaire de Madame Koraly ROUFET à 35h00 au lieu de 33h15.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des suffrages exprimés accepte à partir du 1^{er} janvier 2023 de modifier le temps hebdomadaire de Madame Koraly ROUFET de 33h15 à 35h00 ; et autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce changement.

III. INFORMATIONS DIVERSES

- **Aménagement de voirie Hameau du Chauchay :**

La municipalité a reçu un nouveau projet pour l'aménagement de voirie du Chauchay de la part d'Archigraph. Ce projet prend en compte les demandes du conseil municipal. Ainsi l'approche budgétaire

proposée se voit augmentée de 10 040 €^{TTC}. L'estimation finale est ainsi de 606 524.78€^{TTC}. Le conseil municipal valide la globalité du projet et son principe. Lors d'une réunion de travail, les détails seront « rediscutés » en collaboration avec Archigraph.

Madame Le Maire informe le conseil que Monsieur Giacomo VALERIOTI, adjoint, a rédigé 2 courriers : le 1^{er} pour le service de collecte des ordures ménagères et tris sélectifs de la CCPA pour intégrer dans la réflexion du projet les modalités des futures collectes (portes à portes, conteneurs enterrés...); et le 2^{ème} pour le service transport scolaire de la Région Auvergne Rhône Alpes concernant les futurs arrêts de bus à incorporer au projet.

Le dossier complet sera présenté au conseil fin janvier 2023.

- **Révision du PLU :**

La réunion prévu le 12 décembre 2022 à 14h00 a été annulée par l'urbaniste qui demande au conseil de refixer 2 dates. Le conseil propose le 16 ou 23 janvier 2023.

La préfecture de l'Ain au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme a attribué à la commune une dotation de 20 642€.

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région, à l'attention de Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, où il demande une révision des lois et règles entourant la gestion des domaines ruraux notamment au niveau de l'artificialisation des sols.

- **Hameau de Dorvan :**

- Monsieur Stephan MARC, directeur du SIERA, a transmis le nouveau plan d'implantation du captage suite à l'accord de Monsieur BERTAZZO pour vendre une partie de sa parcelle.

- Depuis le 05 décembre 2022, les livraisons d'eau réalisées par le SIERA ont été interrompues, l'eau étant revenue suite aux travaux de réparations effectués.

- Le SIERA a constaté que les rochers protégeant le périmètre du captage ont été retirés, il demande à la municipalité de remettre en place un système de sécurité. Les délégués du SIERA, ayant une réunion le 13 décembre 2022, prendront directement attache auprès de Monsieur Stephan MARC pour solutionner ce problème important de sécurité.

- Madame le Maire fait lecture d'une lettre de Monsieur POSSICH reçue en mairie le 30 novembre 2022. Après écoute, le conseil municipal, à l'unanimité, constate que les faits rapportés sont de nature strictement privée et qu'il ne souhaite pas que la mairie y soit mêlée.

- **Centre Nautique « Laure Manaudou » :**

Madame Aurélie BOUQUET explique que, suite au Comité Syndical du 08 décembre 2022, le centre nautique ne verra pas ses portes fermées en 2023 mais son activité réduite : retrait des cours scolaires le matin, fermeture au public le dimanche et suppression d'un poste de maître-nageur sauveteur. Avec cette solution, le déficit se trouvera diminué mais il restera aux communes un montant de 250 000€ à combler, la ville d'Ambérieu en prendra la moitié à sa charge, le reste sera réparti entre les communes du syndicat du centre nautique. Ainsi pour Torcieu, la participation annuelle augmentera de 5 795€.

Un courrier commun à toutes les communes sera envoyé prochainement à la CCPA pour demander la reprise de la compétence « piscine » par leur service.

- **Projet Vertical :**

Madame Estelle BARBARIN, adjointe, explique avoir assisté avec Madame Le Maire et Madame Aurélie BOUQUET à un comité de pilotage où étaient présents le Conservatoire des Espaces Naturels, le Département de l'Ain, le Président de la Commission Tourisme de la CCPA, la chargée de mission de la

CCPA et quelques maires de la Vallée. L'impression générale de cette réunion est que le projet présenté n'est pas assez développé et que le travail effectué avant l'intégration à la CCPA n'a pas été pris en compte sur l'actuel programme. La CCPA propose un simple sentier d'interprétation et non plus un aménagement du territoire.

La réunion « piste cyclable » a été annulée sans nouvelle date proposée.

Lors de la prochaine réunion d'Entente, qui aura lieu le 22 décembre 2022, le sentier pour la piste cyclable étant déjà existant, il sera débattu l'idée d'acheter directement les panneaux et de ne plus passer par la CCPA.

Un rendez-vous avec le Président de la CCPA sera prochainement demandé.

- **Limitation de vitesse - La Guicharde :**

Suite au conseil du 14 novembre 2022, une rencontre a été planifiée avec le Conseil Général Route le 14 décembre 2022.

- **Conseil Communautaire de la CCPA du 28 novembre 2022 :**

Lors du dernier conseil communautaire, la commune a été concernée par 4 délibérations : achats des parcelles « En Tapon » à la commune ; autorisation d'un compromis de vente entre la CCPA et l'entreprise ANJOS pour la vente de parcelles « En Tapon » ; modification du fonds de concours pour l'accessibilité de l'église et le réaménagement de la place de l'église ; désignation de Madame le Maire en tant que représentante titulaire au SR3A.

- **Aménagement du canal :**

Madame le Maire fait lecture de la réponse rédigée par Monsieur Vincent CORDOVADO à l'attention du SR3A concernant l'aménagement du canal proposé par l'AAPPMA Albarine.

Ce courrier rapporte l'avis défavorable du conseil concernant la proposition et propose une solution de nettoyage et d'entretien du canal.

- **Association Anti Gaspi 01 :**

L'association Anti Gaspi 01 représentée par son président, Monsieur Farik KAINOU, torciolan, demande si un local communal serait disponible gracieusement pour entreposer des denrées alimentaires et vestimentaires.

Madame le Maire explique que cette association a pour but d'aider toutes personnes nécessiteuses, sans cotisations ou condition de revenus, en récupérant auprès d'enseignes commerciales ou de particuliers des aliments et des vêtements. Après réflexion, le conseil municipal propose de mettre à disposition de cette association, la pièce située au-dessus de la petite salle communale. Les compteurs d'eau et d'électricité devront être mis au nom de l'association.

- **Terre d'Albarine :**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de Madame Jacqueline RIVAT, présidente de Terre d'Albarine dans lequel elle demande aux communes membres de l'Entente une prise en charge financière pour la création d'un poste salarié à temps plein pour la gestion du musée. Pour le moment, le conseil ne se prononce pas car si l'idée est attrayante, le coût engendré par la création d'un poste doit être étudié plus précisément et notamment avec des données chiffrées.

- **Ecole de Torcieu :**

Madame Sarah BESSIERE, enseignante des CP-CE2, demande une subvention pour son voyage scolaire : 22 élèves partiront du 26 au 28 avril 2023 en pension complète à l'école des neiges de Lamoura

(39) pour un montant total de 5 380€. Une aide de 1 000€ est décidée par le conseil, cette subvention fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

- **Numérotation des maisons :**

Madame le Maire demande à fixer une date de réunion pour reprendre les numéros manquants du village et des hameaux. Madame Estelle BARBARIN propose de s'en occuper en janvier 2023 et de revenir vers le conseil une fois le bilan effectué sur le terrain par les agents communaux.

- **Litige « La Roseraie » :**

Madame le Maire explique qu'un constat d'huissier va être effectué le lundi 19 décembre 2022 pour relever l'évolution des travaux réalisés illégalement par Madame Flore Bernard.

Un courrier a été également renvoyé à La Poste pour rappeler aux services postaux que le Chemin des Plantés est une voie accessible qu'aux seuls propriétaires et exploitants des parcelles desservies par ce chemin rural.

- **Tarifs location Espace Janine Sonnery et concession cimetière.**

Madame le Maire explique que les tarifs de location de la salle communale et des concessions cimetières n'ont pas été révisés depuis de nombreuses années (2009 pour les concessions et 2011 pour l'Espace Janine Sonnery). Elle demande aux membres du conseil de bien vouloir réfléchir pour le prochain conseil à une révision des prix.

- **Climatisation des bâtiments communaux :**

Des devis de pose de climatisation vont être réalisés pour la micro-crèche et la garderie/cantine pour que ces travaux soient intégrés au budget 2023.

Concernant la micro-crèche, une étude sur la législation en cours pour la pose de climatisation dans les lieux accueillant de très jeunes enfants devra être faite.

- **Tour de France :**

Le Tour de France passera sur la commune le vendredi 14 juillet 2023.

Les modalités de passage ne sont pas encore connues.

- **Délestage EDF :**

Madame le Maire informe le conseil des modalités de délestage EDF dont elle a pris connaissance ce jour :

- aucun foyer coupé plus de 2 heures ;
- coupures uniquement le matin de 08h à 13h et/ou l'après-midi de 17h30 à 20h30 ;
- une partie seulement des foyers sera coupée et à tour de rôle ; et
- les usagers sensibles ne seront pas coupés (hôpitaux, industrie à risque...).

Madame le Maire, Françoise GIRAUDET, clôt la séance à 21h40.

Le Maire, Françoise GIRAUDET

